



Consolato Generale d'Italia  
Casablanca

## AVIS

### **Appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation des espaces du Consulat Général d'Italie à Casablanca pour l'organisation d'événements**

Conformément aux dispositions du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale en matière de gestion financière autonome, les Représentations Diplomatiques et Consulaires Italiennes à l'Etranger permettent de mettre à la disposition des demandeurs potentiels intéressés par l'organisation d'événements promotionnels, culturels et sociaux, certains espaces du Consulat Général d'Italie à Casablanca.

L'utilisation des espaces sera accordée à la seule discrétion du Consulat général, sur la base de considérations d'opportunité, de conformité de l'événement avec le programme de présentation et de soutien du Sistema Italia, ainsi qu'en fonction des engagements qui se présentent dans une période donnée pour le Consulat général, et de la priorité évidente réservée aux événements institutionnels ou avec la participation de personnalités gouvernementales.

Il est également prévu que l'utilisation des lieux est soumise à une contribution, dont le montant est déterminé par ce Consulat, en fonction de la nature et de l'importance de l'événement. Les frais d'organisation des événements, y compris ceux du personnel de service, de sécurité et autre éventuellement employé, sont entièrement à la charge de la personne physique ou morale autorisée à utiliser les lieux.

La contribution pour l'utilisation des locaux du Consulat général sera perçue sous la forme prévue par la réglementation en vigueur et sera principalement utilisée pour l'entretien des bâtiments, les activités du siège et ses frais de fonctionnement.

Les intéressées peuvent contacter le Consulat général d'Italie à Casablanca en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : [contabilita.casablanca@esteri.it](mailto:contabilita.casablanca@esteri.it)

La demande d'utilisation des locaux du Consulat général (annexe A) doit contenir tous les éléments nécessaires à l'identification du demandeur et une brève description de l'événement proposé.



  
Consolato Generale d'Italia  
Casablanca

Elle doit être présentée avec la manifestation d'intérêt et le vade-mecum pour l'organisation d'événements dans les locaux du Consulat général d'Italie à Casablanca, dont les conditions sont contraignantes et non négociables pour les parties intéressées.

Dans le cas où la manifestation est jugée conforme, une communication accompagnée d'un modèle de contrat d'utilisation des espaces temporaire sera envoyé aux candidats. Il convient également de noter que le Consulat général, en tant qu'organisme public, ne pourra fournir qu'un reçu comme preuve de paiement.

Veillez noter que cette communication n'engage en rien le Consulat général, qui se réserve le droit de contacter les parties intéressées dans le cadre de l'organisation d'événements. En outre, le Consulat général ne donnera pas suite aux manifestations d'intérêt de parties dont les activités peuvent constituer une source de conflit d'intérêts, de préjudice ou d'atteinte à l'image - même potentielle - de ce Consulat, ou qui peuvent être considérées comme contraires aux principes généraux de l'ordre juridique italien.

Casablanca, 24.03.2025

Le Consul Général

Francesco Capecchi